

<b>Date rédaction</b>	12/2022	<b>Lieu</b>	Salle C. Gautier Halle à Marée	<b>Version</b>	V1
<b>Rédacteur</b>	APN	<b>Date réunion</b>	02/12/2022		
Prénom et nom		Organisme		<b>Pr</b>	<b>Ex</b>
<b>Membres du conseil portuaire</b>					
M. Yvan Taillebois	Président			X	
<b>Représentants du concessionnaire</b>					
M. Damien Pillon	Titulaire			X	
M. Gilbert Doucet	Titulaire				X
M. Daniel Denis	Suppléant				X
M. Olivier Lemaigen	Suppléant			X	
<b>Représentants du conseil municipal de Granville</b>					
M. Guillaume Vallée	Titulaire				X
M. Alexis Cosson James	Suppléant				X
<b>Représentants personnel du concessionnaire</b>					
M. Lysandre Lemaigre	Titulaire			X	
Mme Adeline Denizot	Suppléante				X
<b>Représentants personnel gestion des ports</b>					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Jérôme Desvaux	Suppléant			X	
<b>Représentant de l'activité pêche</b>					
M. Didier Leguelinel	Titulaire			X	
M. Guy Montreuil	Titulaire				X
M. Florian Guérin	Titulaire				X
M. Eric Leguelinel	Suppléant				X
M. Yann Grosse	Suppléant				X
M. Franck Lemonnier	Suppléant			X	I
<b>Représentants de l'activité plaisance</b>					
M. Jean-Claude Chatel	Titulaire				X
M. Damien Hue	Titulaire			X	
M. Jean-Pierre Carli	Titulaire			X	
M. Jean-Paul Labrosse	Suppléant			X	
M. Gilles Rostaing	Suppléant			X	
M. Gérard Mongin	Suppléant			X	
<b>Représentants de l'activité commerce</b>					
M. Pascal Blanchet	Titulaire			X	
M. Olivier Normand	Titulaire			X	
M. Antoine Busiaux	Titulaire			X	
Mme Nelly Depardieu	Suppléante				X
M. Samuel Delaunay	Suppléant				X
M. Yann Hantone	Suppléant				X
<b>Autres participants</b>					
Mme Sylvie Gâté	Conseillère départementale				X
M. Stéphane Sorre	Président Granville Terre et Mer			X	
M. Stéphane Gautier	Direction de la mer, des ports et des aéroports				X
M. Arnaud Leroux	Direction de la mer, des ports et des aéroports			X	
Mme Ophélie Noquet	Direction de la mer, des ports et des aéroports			X	

Le conseil portuaire de Granville s'est réuni le 2 décembre 2022 à la salle Christian Gautier de la Halle à marée à Granville, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

**M. Taillebois** souhaite la bienvenue aux membres présents, et invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Taillebois** demande aux membres du conseil portuaire s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 9 juin 2022. Sans remarque, il est adopté à l'unanimité.

**M. Taillebois** rappelle les bonnes pratiques en termes d'usages afin d'avoir de bonnes relations entre usagers et exploitant et qu'il n'y ait pas d'incompréhension entre les différents acteurs.

**M. Blanchet** demande si les relations sont bonnes.

**M. Taillebois** répond qu'il s'agit simplement d'un rappel de règles d'usages.

**M. Leteissier** présente les différents points inscrits à l'ordre du jour.

## ACTIVITE COMMERCE :

**M. Leteissier** présente l'activité commerce,

**M. Lemaigre** détaille les chiffres partiels 2022 :

- le trafic passagers avec Chausey enregistre 176 638 passages en 2022 contre 148 298 en 2021 ;
- le trafic passagers avec Jersey enregistre 10 392 passages en 2022, en raison de la crise sanitaire il n'y a pas eu de liaisons avec Jersey avec des navires à passagers en 2021 ;
- le fret avec Jersey accuse une baisse de 8 % : 7 180 tonnes en 2022 contre 7 809 tonnes en 2021, avec 82 escales contre 88 en 2021 ;
- aucun trafic vrac marchandises n'a été enregistré en 2022, identique à 2021.

Point sur les travaux :

**M. Leteissier** présente :

1 ° les travaux et investissements effectués en 2022 par la SPL :

- treuil câble pour manutention : 20 000 € (report en 2023) ;
- barrières automatiques : 15 000 € ;
- réorganisation de l'atelier : 15 000 € ;
- grue Mantsinen : 65 000 €.

2° les travaux et investissements prévus en 2023 par la SPL :

- toiture gare maritime : 15 000 € ;
- sécurisation des quais et terre-plein pêche : 50 000 € ;
- réorganisation de l'atelier : 15 000 € ;
- mise aux normes ateliers : 15 000 € ;
- nouveau matériel de levage (étude en cours) : 200 000 €.

**M. Leteissier** invite le gestionnaire à apporter des précisions sur ces travaux.

**M. Lemaignan** précise que la grue a été refaite totalement en 2022. Le souhait de la SPL est de la mettre aux normes afin d'avoir à disposition un équipement fiable et de pouvoir vendre la seconde grue. Les travaux prévus en 2023, répondent aux investissements prévus en 2022 validés lors du dernier conseil portuaire.

**M. Blanchet** demande le prix de vente de la grue.

**M. Lemaignan** répond 150 000 €.

**M. Lemaigre** informe que la sauterelle à graviers a été vendue en début d'année, c'est un bien de retour pour le Département.

**M. Blanchet** demande ce qu'il en est de la grue de levage.

**M. Lemaignan** explique qu'une étude doit être faite sur un nouvel équipement qui pourrait être utile à l'ensemble du port.

## ACTIVITE PECHE :

**M. Lemaigre** présente l'activité partielle de la pêche en 2022 (janvier à septembre).

7 691 tonnes ont été débarquées sous criée de Granville contre 7 377 tonnes en 2021.

Il informe que 750 tonnes soit 9 % du volume global vient de Pirou et 131 tonnes soit 3 % de Carteret. Au total, plus de 10 % correspondent aux sites extérieurs de Granville. En ce qui concerne Carteret, il a fallu faire des ajustements tarifaires afin d'attirer les navires dans le réseau de la SPL. Il poursuit en présentant les chiffres par espèces débarquées et souligne que les chiffres sont rassurants.

Point sur les travaux :

**M. Leteissier** présente :

1° - les travaux et investissements effectués en 2022 par la SPL :

- semi-remorque et camion : 187 000 € ;
- installation frigorifique de la criée : 500 000 € ;
- chariot élévateur : 33 500 € ;
- clients légers salle des ventes : 16 000 € ;
- évaporateur machine à glace : 12 000 € ;
- point de pesée : 20 000 € ;
- rideaux auto halle : 43 700 € ;
- portes sectionnelles : 30 130 € ;
- fourches : 7 000 € ;
- balance mise aux normes : 4 000 € ;
- rampe grue Matriel : 4 000 €.

**M. Lemaigre** explique que sur ces lignes, plusieurs sont en attente de financements FEAMP. Les dossiers sont montés, l'aboutissement devrait intervenir en 2023.

**M. Lemaignan** indique que la semi-remorque et le camion ont été commandés, la livraison devrait intervenir fin janvier 2023.

2° - les travaux et investissements envisagés en 2023 par la SPL :

- stations avitaillement de carburant (report 2022) : 800 000 € ;
- travaux modernisation système frigo : 700 000 € ;
- aménagement parking quai Nord : 40 000 € ;
- peinture blanche sur toiture criée : 70 000 € ;
- pose panneaux photovoltaïques : 150 000 € ;
- défenses sous criée : 100 000 €
- emballages RFID : 90 000 € ;
- 2 potences : 10 000 € ;
- réorganisation réfectoire : 15 000 € ;
- réorganisation et isolation criée : 75 000 €.

**M. Leguelinel** demande des précisions sur les défenses car il apparait des désordres importants sous l'appontement, il souhaite que soient vérifiées les fissures sous la criée afin de s'assurer qu'elles n'ont pas pris de l'ampleur.

**M. Lemaigre** répond que M. Fontaine, technicien est en charge de ce dossier.

**M. Lemaignan** précise que le diagnostic est effectué, un marché est passé avec l'entreprise Marc. Ces travaux étant très coûteux, ils seront réalisés par tranches.

**M. Lemaigre** informe que les réunions de phasages ne sont pas encore faites mais le dossier est en cours.

**M. Lemaignan** explique qu'il y a un sujet sur les groupes frigorifiques dans la criée, mais ce dossier est en cours de finalisation des offres par la commission des achats de la SPL.

Il informe que les coûts énergétiques se sont envolés.

**M. Carli** demande des précisions sur l'augmentation de + 200 000 € concernant le système frigorifique par rapport à 2022.

**M. Lemaigre** répond que cela va plutôt être autour de 700 000 € mais sera financé à 80 % ;

#### **ACTIVITE PLAISANCE :**

**M. Leteissier** présente les chiffres de fréquentation du port de plaisance en 2022.

3 207 bateaux visiteurs ont fait escale en 2022 au port de plaisance contre 2 634 en 2021, 612 navires visiteurs mensuels soit une augmentation de 31 % par rapport à 2021.

**M. Rostaing** demande des précisions sur le comptage des navires à la journée.

**M. Lemaignan** explique qu'un bateau qui vient 2 jours est compté pour 2.

### Point sur les travaux :

**M. Leteissier** présente les travaux SPL :

#### **2° les travaux et investissements effectués en 2022 par la SPL :**

- parking : 135 000 € ;
- modification de la station de carburant de la plaisance (étude en cours) : 10 000 € ;
- aire de stockage (étude en cours) : 20 000 € ;
- réfection du terre-plein : 50 000 € ;
- réorganisation du bureau du port : 15 000 € ;
- maintenance de l'élévateur (en cours changement fin 2022) : 10 000 € ;
- accès mât de matage : 5 500 €.

#### **3° les travaux et investissements prévus en 2023 par la SPL :**

- dragage du bassin du Hérél (2023-2024): 300 000 € ;
- semi rigide propulsion électrique (sous réserve de subventions) : 51 000 € ;
- acquisition système de dépollution DPOL (sous réserve de subventions) : 3 000 € ;
- amélioration station EG/EN (sous réserve de subventions) : 7 000 € ;
- barrage flottant antipollution (sous réserve de subventions) : 2 000 € ;
- déchetterie portuaire (sous réserve de subventions) : 15 000 € ;
- bornes intelligentes et alimentation (sous réserve de subventions) : 150 000 € ;
- désherbeur vapeur sur remorque ou brosse (sous réserve de subventions) : 8 000 € ;
- MEP habitats adaptés espèces marines (sous réserve de subventions) : 2 000 € ;
- reprise pavés balade : 5 000 € ;
- chemin de roulement terre-plein : 50 000 € ;
- barrière cale (Atout ports) : 60 000 € ;
- parking phase 2 : 220 000 € ;
- renouvellement partiel pontons (enrochement + tronçon C) : 35 000 € ;
- acquisition tuyaux de dragage : 50 000 € ;
- revêtement passerelle ponton G en caillebotis : 5 000 € ;
- nouveau ponton avitaillement carburant : 100 000 € ;
- étude APS bâtiment du Hérél : 40 000 €.

**M. Carli** demande des précisions sur la signification de « sous réserve de subventions »

**M. Lemaignan** explique que la réalisation de ces travaux est liée aux réponses de l'État sur les appels à projets. Selon la nature des travaux, il peut y avoir des subventions entre 20 et 40 % du montant prévu. Le Département peut également accompagner les projets sur le volet tourisme.

Concernant l'étude APS du bâtiment du Hérél, une partie est en cours. Le message des associations a été entendu. L'idée est de réaliser en 2023 une étude de faisabilité technique et financière sur une extension du bâtiment permettant l'accueil des associations et du yacht club ainsi que la modernisation des sanitaires. Le souhait est que cette étude soit réalisée avant fin mars 2023 afin de pouvoir répondre à l'appel à projet de la relance du tourisme par l'Etat.

**M. Taillebois** informe que le Département souhaite la certification « ports propres » pour tous les ports départementaux dont Granville et que cela va impliquer des travaux sur les ports. Le Département accompagnera la SPL dans ces démarches tout au long du mandat pour l'équipement des ports.

**M. Lemaignan** précise que deux collaborateurs de la SPL ont suivi une formation sur cette thématique « ports propres » qui est souhaitée sur l'ensemble des ports.

**M. Blanchet** souligne l'intérêt d'une telle certification, mais informe que des poubelles ont été enlevées sur le port et fait part du mécontentement des plaisanciers.

**M. Lemaigre** explique qu'il y a eu 31 tonnes en moins de déchets sur 10 mois par rapport à 2021, mais que néanmoins la facture de traitement des déchets reste plus élevée soit + 3 000 €, les prestations du prestataire (Suez) sont en augmentation depuis 2021 à savoir par tonne : 30 €/2021, 40 €/2022, 51 €/2023.

L'idée serait de continuer à diminuer les quantités pour pallier l'augmentation des tarifs, et la mise en place de déchetteries portuaires avec une gestion des accès afin de limiter les apports extérieurs.

**M. Rostaing** fait part qu'il faut prévoir également un accès au terre-plein puisqu'il est limité aux usagers qui carèment. Il demande ce qu'il en est du tri sélectif, car il n'y a pas d'équipement sur le port.

**M. Sorre** répond que cela peut être étudié.

**M. Lemaigre** précise que ce type d'équipement existe sur le port mais qu'effectivement pas sur la totalité du port.

**M. Lemaigre** présente un point sur l'électricité et explique que jusqu'à fin 2021, le fournisseur était Total Energies. Le contrat a été renégocié en 2022 avec ENIE avec une augmentation de + 59 % sur la facture lissée sur 4 ans ce qui se traduit en 2022 à +100 000 €.

**M. Lemaignan** précise que la consommation a baissé de 12 % mais l'augmentation du coût s'élève à + 59 %.

**M. Blanchet** demande des précisions sur les « bornes intelligentes ».

**M. Lemaignan** explique que l'idée est de connaître la consommation des bateaux.

**M. Lemaigre** précise que l'avantage de ce système est qu'il peut être intégré aux bornes existantes.

**M. Blanchet** fait part qu'il n'y a pas de système pour couper l'eau, et que cela génère une énorme perte.

**M. Carli** demande si les plaisanciers paieront suivant leur consommation.

**M. Lemaigre** informe qu'un test est en cours sur le ponton G ainsi que sur le ponton du bassin à flot pour un détecteur de fuite.

**M. Rostaing** demande si l'idée est de donner un capital énergie à chaque usager, si celui-ci est dépassé cela engendrerait une taxe supplémentaire.

**M. Lemaigre** répond que cette étude sera à débattre lorsqu'il y aura d'avantage d'éléments.

**M. Leguelinel** souligne que les usagers vont devoir être d'avantage respectueux des problèmes environnementaux.

**M. Blanchet** fait remarquer que cela permettra aux plaisanciers qui louent leur bateau de payer les fluides au réel.

## TARIFS 2023

**M. Leteissier** présente les tarifs 2023 et précise que cette grille est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir une augmentation en moyenne des tarifs de 6 % par rapport à 2022 validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la manche le 19 octobre 2022.

Il présente les modifications apportées aux droits de port :

Annexe II- Navires de pêche

Section I : Redevance sur la valeur des produits de la pêche débarqués :

Article I : Conditions d'application de la redevance d'équipement :

Le taux de la redevance sur la valeur des produits débarqués est fixé à :

\* 1,4% par le vendeur et par l'acheteur pour la vente aux enchères

\* 2,5% par le vendeur pour la vente de gré à gré

\* 2,65% par le vendeur pour la vente directe (déclaration volontaire)

Cette redevance est perçue quels que soient le port de stationnement habituel et la nationalité du navire débarquant les produits de la pêche.

- **Le seuil de perception** est fixé à 5,00 € par déclaration ou document en tenant lieu.

- **Le minimum de perception** est fixé à 10,00 € par déclaration ou document en tenant lieu.

**M. Lemaigre** souhaite rassurer les représentants de l'activité « pêche » en précisant que ce n'est pas un nouveau tarif mais qu'il est désormais intégré aux droits de ports.

**M. Leteissier** poursuit en présentant les modifications apportées aux tarifs d'outillages du commerce, de la pêche et de la plaisance.

**M. Lemaigre** explique que les « changements de périodes », sont liés aux tarifs de la plaisance.

**M. Leguelinel** informe qu'en ce qui concerne le stationnement sur le terre-plein du chantier naval, cela n'a pas de sens. Il faut que la priorité reste aux navires de pêche toute l'année. La notion de priorité doit rester, c'est un espace technique, il faut conserver les deux places d'urgence réservées à la pêche. Il demande que la surfacturation au-delà du 20<sup>e</sup> jour soit conditionnée aux cas de forces majeurs.

**M. Leteissier** confirme cette mention.

**M. Busiaux** demande que le terre-plein ne soit pas facturé au prix fort.

**M. Lemaigre** précise qu'un cas de force majeure correspond à une perte d'exploitation.

**M. Leteissier** demande que la modification soit effectuée par le gestionnaire sur ce sujet avant un retour vers le Département.

**M. Lemaigre** informe qu'il y a eu une augmentation de 24 % en un an sur les emballages.

**M. Leteissier** précise qu'en 2024 il y aura obligation à différencier la redevance AOT et la redevance déchets.

**M. Taillebois** demande l'avis des membres du conseil portuaire sur la proposition des tarifs 2023. Ils sont approuvés à l'unanimité.

## BUDGETS PREVISIONNEL 2023

**M. Leteissier** présente les budgets prévisionnels 2023 par activité :

Résultat de l'exercice commerce : - 180 153 €

Résultat de l'exercice pêche : +192 067 €

Résultat de l'exercice plaisance : + 93 841 €

Résultat de l'exercice : +105 755 €

**M. Lemonnier** demande des explications sur le résultat de l'exercice commerce.

**M. Lemaignan** répond que les chiffres sont extraits d'un prévisionnel de comptes analytiques, le résultat du commerce est négatif car il y a toutes les locations, il précise qu'en 2023 le terminal frigo doit arrêter son exploitation qui est inscrite en perte sur 2022.

**M. Blanchet** informe que lors de la passation entre la CCI et le Département il y avait 2,3 millions d'euros de trésorerie qui ont disparu.

Il fait part qu'il attend du Département un soutien afin de relancer le SIVEP.

**M. Taillebois** répond que ce point doit être vu avec tous les acteurs, que c'est un vrai sujet pour maintenir l'activité économique.

**M. Blanchet** s'interroge sur la différence avec Saint Malo qui a gardé le SIVEP.

**M. Lemaigre** répond que le volume en est la raison.

**M. Lemonnier** souligne que ce problème existe dans beaucoup d'autres ports.

**M. Blanchet** précise que les seuls opérateurs sont jersiais, que la situation est bloquée, et demande que le Département intervienne sur ce sujet.

**M. Pillon** répond que le Département a prévu de rencontrer les deux députés M. Sorre et M. Travers sur ce sujet.

**M. Taillebois** informe que ce problème a été évoqué avec la Région Normandie, afin de trouver une solution.

**M. Lemonnier** explique qu'il va y avoir des changements avec la mise en place de zones de protection renforcée sur Chausey et souhaite connaître la position du Département et des élus locaux, car cela signifie qu'il y aura des zones où il ne sera plus possible ni d'accéder, ni d'exploiter. Il craint pour le renouvellement des AOT.

**M. Taillebois** propose une rencontre sur ces sujets courant janvier.

**M. Lemonnier** fait remarquer qu'il y a un manque de communication entre la directrice de la DDTM et le Préfet de région.

**M. Lemaigre** ajoute concernant le SIVEP que cela a été une condition sur les autorisations de pêche sur Jersey et que le dossier n'est pas encore clos.

**M. Taillebois** demande l'avis des membres sur le budget prévisionnel 2023.

Il est approuvé à l'unanimité.

## REPRISE D'UN EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE SUR LE PORT DE GRANVILLE

**M. Lemaignan** fait un point sur la reprise d'un équipement frigorifique sur le port de Granville et explique que le « Terminal Frigo » est un entrepôt frigorifique construit par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) en 1988 situé sur le quai sud du port de Granville (en dehors du périmètre de la concession portuaire).

Cet équipement a été confié à un exploitant privé en 1988 pour une durée de 35 ans à la société SOFRINO, devenue depuis SOFRIOLOG avec une date de fin d'occupation prévue au 31 décembre 2022.

Cette structure, exploitée par la société SOFRIOLOG, apporte des services d'entreposage, de préparation de commandes, de conditionnement, de congélation/décongélation et d'expéditions de différentes denrées alimentaires.

Les produits de la mer du secteur granvillais sont directement concernés par ces services qui sont essentiels pour la bonne marche économique des entreprises de ce secteur d'activité comme la coopérative GRANVILMER ainsi que de nombreux mareyeurs ou pêcheurs. Les pêcheurs de Granville stockent des appâts dans les frigos de l'entrepôt et peuvent également congeler du surplus ou des invendus de leur pêche.

La société SOFRIOLOG, exploitante actuelle du terminal, travaille majoritairement pour l'industrie de la viande et a informé la société publique locale (SPL) des ports de la Manche de son souhait de ne pas prolonger son activité sur le site de Granville au terme de sa convention de location au 31 décembre 2022.

Le conseil d'administration de la SPL des ports de la Manche réuni le 19 octobre 2022 a validé le principe d'une reprise de l'activité du terminal frigorifique situé sur le port de Granville sous réserve :

- de l'absence d'un autre repreneur (consultation d'opérateur économique à mener avant la fin de l'année 2022) ;

- d'une lettre de mission du Département de la Manche dans le cadre de la concession du port de Granville pour une durée maximale de trois ans ;
- d'une compensation du risque financier (par le département) dans l'hypothèse où les recettes d'exploitation ne couvriraient pas les dépenses ;
- d'un engagement de la communauté de communes Granville terre et mer de valider ou pas d'ici fin 2023 le développement d'un nouvel équipement externalisé du port, et d'assumer les conséquences de ce futur choix vis-à-vis de la filière pêche ;
- d'un engagement des pêcheurs et mareyeurs à utiliser l'équipement qui pourrait être maintenu provisoirement sur le site.

Par délibération n° CP.2022-11-18.3-29 en date du 18 novembre 2022, la commission permanente approuve le principe de demander à la société publique locale des ports de la Manche de reprendre provisoirement l'exploitation du terminal frigorifique le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une période maximale de trois ans, dans les conditions exposées ci-dessus, en s'engageant à compenser le risque financier correspondant dans l'hypothèse où les recettes d'exploitation ne couvriraient pas les dépenses.

**M. Lemaignan** précise qu'un avenant à la concession du port de Granville est proposé avec compensation financière du Département, s'il y avait une difficulté financière liée à cet équipement.

Il y a une négociation avec la Sofrilog car il y a deux agents en CDI qui devront faire l'objet d'une reprise, ce dossier pourrait être repris par la SPL pour 3 ans.

**M. Sorre** informe que la décision est prise avec un engagement de GTM de construire un nouvel équipement dans les 3 ans. GTM va faire une étude sur un projet plus large pour les besoins du territoire.

**M. Lemaignan** fait part que ce n'est pas le cœur de métier de la SPL de gérer ce type d'équipement, mais qu'il y a un engagement des pêcheurs Granvillais qui veulent continuer à l'utiliser et également de gros mareyeurs.

**M. Rostaing** demande dans quel état est l'équipement.

**M. Lemaigre** répond qu'il y a un problème sur la toiture ainsi que sur deux portes qui sont à réparer mais que les frigos sont aux normes.

**M. Blanchet** fait part que cette structure consomme beaucoup d'énergie.

**M. Lemaigre** répond qu'un nouveau contrat a été passé, l'augmentation serait de 10 % environ.

**M. Leguelinel** indique qu'il est indispensable à l'activité pêche et remercie tous les acteurs du territoire pour leur soutien sur ce dossier.

**M. Sorre** rappelle que c'était indispensable mais qu'il faut évaluer les besoins à l'échelle du territoire.

**M. Taillebois** demande l'avis des membres du conseil portuaire sur l'avenant de la concession de la SPL.

Avis favorable à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

**M. Blanchet** demande que la grue présente sur la jetée du feu vert soit changée car elle n'est pas adaptée pour le service de fret avec Jersey, et informe qu'il y a eu un gros accident avec un collaborateur de la société au printemps.

**M. Leteissier** précise que ce genre d'incident doit être signalé sans attendre.

**M. Blanchet** fait part que la grue est trop flexible.

**M. Lemaigre** indique que des études ont été menées afin de la renforcer.

**M. Lemaignan** explique que le problème vient de l'éloignement du navire.

**M. Blanchet** précise qu'il est nécessaire de disposer de 500 kg en dynamique et non en statique.

Il informe qu'il y a des « trous » sur la chaussée devant l'embarcadère et demande qu'une intervention soit faite avant le début de la saison.

**M. Lemonnier** fait part que 1 000 tonnes de moules ont été perdues cette année, et qu'il y aura moins de redevances à percevoir.

**M. Labrosse** informe qu'il enverra des propositions concernant le port du Hérél par courriel.

**M. Busiaux** informe de sa satisfaction concernant le ponton NUC, et demande s'il est possible de prévoir un affichage général de l'activité des navires NUC plutôt que des banderoles sur chaque navire.

**M. Rostaing** demande une évaluation du « passeport escale ».

**M. Lemaigre** répond qu'il n'a pas les éléments sur l'évolution, qu'il est nécessaire d'analyser dans le détail pour faire une proposition afin de satisfaire tout le monde.

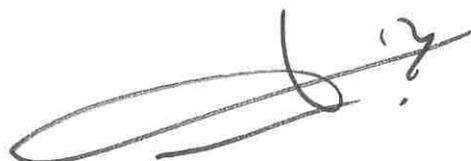
**M. Lemaignan** précise qu'un travail va être engagé avec les plaisanciers sur ce sujet, le contenu de l'offre pouvant varier, mais il faut trouver un dispositif qui convienne à tous.

En l'absence d'observations, **M. Taillebois** remercie les membres présents pour leur participation et lève la séance.

Saint-Lô, le 12 janvier 2023

Le président du conseil portuaire

Yvan Taillebois



# PORT DEPARTEMENTAL DE GRANVILLE



**Approbation du compte rendu de la dernière réunion**

# ACTIVITE COMMERCE

## RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2022 :

### Trafic passagers (débarqués/embarqués)

<b>CHAUSEY</b>	2018	2019	2020	2021	2022	Variation % 2021/2022
Janvier Septembre	150 643	157 035	146 625	148 298	<b>176 638</b>	<b>+ 19 %</b>

<b>JERSEY</b> (passages)	2018	2019	2020	2021	2022	Variation % 2021/2022
Janvier Septembre	36 260	34 450	558	/	<b>10 392</b>	/

### Trafic fret (Jersey vrac)

<b>Fret JERSEY</b> Janvier/Septembre	2018	2019	2020	2021	2022	Variation % 2021/2022
Tonnage	3 554,5	6 753	9 270	<b>7 809</b>	<b>7 180</b>	<b>- 8 %</b>
Nbre escales	58	72	127	<b>88</b>	<b>82</b>	<b>- 7 %</b>

# POINT SUR LES TRAVAUX

## Activité commerce :

### Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL:

Travaux et investissements 2022	Montant des travaux (HT)
Barrières automatiques	15 000 €
Treuil câble pour manutention	20 000 € Report 2023
Réorganisation atelier	15 000 €
Grue Mantsinen	65 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 000 €</b>

Travaux et investissements 2023	Montant des travaux (HT)
Toiture gare maritime	15 000 €
Sécurisation quais et terre-plein pêche	50 000 €
Mise aux normes ateliers	15 000 €
Nouveau matériel de levage (étude en cours)	200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>280 000 €</b>

**Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.**

# POINT SUR LES TRAVAUX

## Activité commerce :

### Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL:

Travaux et investissements 2022	Montant des travaux (HT)
Barrières automatiques	15 000 €
Treuil câble pour manutention	20 000 € Report 2023
Réorganisation atelier	15 000 €
Grue Mantsinen	65 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 000 €</b>

Travaux et investissements 2023	Montant des travaux (HT)
Toiture gare maritime	15 000 €
Sécurisation quais et terre-plein pêche	50 000 €
Mise aux normes ateliers	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>

**Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.**

# ACTIVITE PECHE

## RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2022 (janvier à septembre) :

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation % 2021/2022
<b>Tonnage (kg)</b>	8 560 057	7 610 000	6 253 000	7 377 500	<b>7 691 000</b>	+ 4 %
<b>Valeur (euro)</b>	14 566 728	13 570 000	11 196 000	14 275 265	<b>17 024 000</b>	+ 19 %

# Bilan Activité HAM Granville + Centres Locaux de Débarques

Volumes et valeurs des produits débarqués sur l'ensemble des 3 sites de la SPL : Port de GRANVILLE + CLD PIROU + CLD CARTERET :

A FIN OCT 2022	2022	2021	2022/2021
VOLUME (T)	8 512 T	8 340 T	+2%
VALEUR (K€)	19,2 K€	16,4 K€	+17%

Ces volumes et valeurs ont généré des taxes :

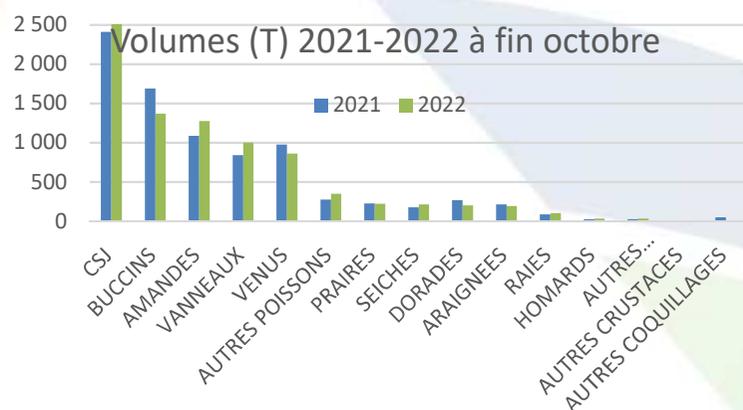
A FIN OCT 2022	VOLUME		VALEUR	
GRANVILLE : 79 BATEAUX	7635 T	89%	16 312 639	85%
PIROU : 48 BATEAUX	746 T	9%	2 346 202	12%
CARTERET : 15 BATEAUX	131 T	2%	562 612	3%

- ✓ REPP (dont une partie reversée aux Douanes)
- ✓ Taxes de criée
- ✓ Taxes de ramassage (CLDs)
- ✓ Taxes d'enregistrement (déclarations Ventes Directes)

	PIROU 2022 au 31/10		% VOL
	VOLUME KG	VALEUR €	
BUCCIN ME	356 964	960 365	48%
BUCCIN MO	299 529	911 794	40%
ARAIGNEE CASIER	46 411	115 879	6%
SEICHE DE CASIER	25 133	127 299	3%
COQUE	4 029	26 111	1%
HOMARD	3 793	109 901	1%

	CARTERET 2022 AU 31/10		% VOL
	VOLUME KG	VALEUR €	
BUCCIN MO	56 957	189 522	44%
COQUILLE M.OUEST	33 441	85 275	26%
BUCCIN ME	18 887	108 107	14%
PRAIRE	6 390	27 215	5%
SEICHE DE CASIER	3 724	16 897	3%
HOMARD	3 684	99 087	3%
ARAIGNEE CASIER	2 477	4 786	2%
TOURTEAU	1 669	10 347	1%
PRAIRE MO	1 596	5 648	1%

Comparatif 2022/2021 des volumes / valeurs pour les principales espèces



## Activité par espèce



VOLUMES PRODUITS (KG)	2021	2022	Delta 2022/2021
CSJ	2 411 523	2 654 920	10%
BUCCINS	1 689 974	1 366 528	-19%
AMANDES	1 086 616	1 273 851	17%
VANNEAUX	837 583	1 000 381	19%
VENUS	974 533	859 234	-12%
AUTRES POISSONS	275 729	348 365	26%
PRAIRES	223 912	221 856	-1%
SEICHES	175 789	212 462	21%
DORADES	264 444	198 468	-25%
ARAIGNEES	213 527	192 598	-10%
RAIES	84 466	102 501	21%
HOMARDS	22 204	32 878	48%
AUTRES CÉPHALOPODES	25 145	32 449	29%
AUTRES CRUSTACES	7 860	8 829	12%
AUTRES COQUILLAGES	46 328	6 839	-85%
<b>TOTAL</b>	<b>8 339 630</b>	<b>8 512 159</b>	<b>2%</b>

VALEURS (€)	2021	2022	Delta 2022/2021	PM 2022
CSJ	4 650 984	6 208 987	33%	2,34 €
BUCCINS	3 909 569	4 161 555	6%	3,05 €
VENUS	1 169 412	1 571 580	34%	1,83 €
AUTRES POISSONS	974 998	1 157 441	19%	3,32 €
SEICHES	824 176	1 005 547	22%	4,73 €
HOMARDS	595 941	933 092	57%	28,38 €
AMANDES	552 043	894 503	62%	0,70 €
PRAIRES	842 160	889 131	6%	4,01 €
DORADES	858 553	687 860	-20%	3,47 €
VANNEAUX	866 510	594 048	-31%	0,59 €
ARAIGNEES	487 138	428 418	-12%	2,22 €
AUTRES CÉPHALOPODES	180 451	295 058	64%	9,09 €
RAIES	219 434	290 602	32%	2,84 €
AUTRES COQUILLAGES	223 685	54 241	-76%	7,93 €
AUTRES CRUSTACES	41 937	49 389	18%	5,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 396 990</b>	<b>19 221 453</b>	<b>17%</b>	<b>2,26 €</b>

## POINT SUR LES TRAVAUX activité pêche

Travaux et investissements 2022	Montant des travaux (HT)
Semi-remorque et camion (sous réserve subventions)	187 000 €
Installation frigorifique criée (sous réserve subventions)	500 000 €
Chariot élévateur	33 500 €
Clients légers salle des ventes (renouvellement en cours)	16 000 €
Evaporateur machine à glace	12 000 €
Point de pesée	20 000 €
Rideaux auto halle	43 700 €
Portes sectionnelles	30 130 €
Fourches	7 000 €
Balances mise aux normes	4 000 €
Rampe grue Matériel	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>857 330 € (srb)</b>

**Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.**

## POINT SUR LES TRAVAUX activité pêche

Travaux et investissements 2023	Montant des travaux (HT)
Pêche : station avitaillement carburant (report 2021)	350 000 €
Défenses sous criée	100 000 €
Réorganisation et isolation criée	75 000 €
Peinture blanche sur toiture criée	70 000 €
Pose panneaux photovoltaïques	150 000 €
Emballages RFID	90 000 €
2 potences	10 000 €
Réorganisation réfectoire	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>860 000 €</b>

**Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.**

## POINT SUR LES TRAVAUX activité pêche

Travaux et investissements 2022	Montant des travaux (HT)
Semi-remorque et camion (sous réserve subventions)	187 000 €
Installation frigorifique criée (sous réserve subventions) *	500 000 €
Chariot élévateur	33 500 €
Clients légers salle des ventes (renouvellement en cours)	16 000 €
Evaporateur machine à glace	12 000 €
Point de pesée	20 000 €
Rideaux auto halle	43 700 €
Portes sectionnelles	30 130 €
Fourches	7 000 €
Balances mise aux normes	4 000 €
Rampe grue Matériel	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>857 330 € (srb)</b>

**Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.**

## POINT SUR LES TRAVAUX activité pêche

Travaux et investissements 2023	Montant des travaux (HT)
Station avitaillement carburant (report 2022)	800 000 €
Travaux modernisation système frigo	700 000 €
Aménagement parking quai Nord	40 000 €
Peinture blanche sur toiture créée	70 000 €
Pose panneaux photovoltaïques	150 000 €
Emballages RFID	90 000 €
Défenses sous créée	100 000 €
Réorganisation et isolation créée	75 000 €
2 potences	10 000 €
Réorganisation réfectoire	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 050 000 €</b>

**Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.**

# ACTIVITE PLAISANCE

## RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2022 (janvier à septembre) :

Visiteurs	2018	2019	2020	2021	2022	Variation % 2021/2022
Bateaux mensuels	111	160	133	130	<b>612</b>	<b>+ 371 %</b>
Bateaux journées	2 187	2 377	2 423	2 176	<b>2 309</b>	<b>+ 6 %</b>
Etrangers	486	471	164	195	<b>480</b>	<b>+ 146 %</b>
<b>Total visiteurs</b>	<b>2 298</b>	<b>2 537</b>	<b>2 556</b>	<b>2 634</b>	<b>3 207</b>	<b>+ 22 %</b>

# POINT SUR LES TRAVAUX

## Activité plaisance :

### Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL:

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2022	Montant des travaux (HT)
Parking	135 000 €
Modification station de carburant (étude en cours)	10 000 €
Aire de carénage (étude en cours)	20 000 €
Réfection du terre-plein	50 000 €
Réorganisation bureau du port (En cours de réalisation)	15 000 €
Maintenance élévateur (consultation en cours pour cht fin 2022)	10 000 €
Accès mat de matage	5 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>245 500 €</b>

**Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.**

# POINT SUR LES TRAVAUX

## Activité plaisance :

### Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL:

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2023	Montant des travaux (HT)
Plaisance : dragage Hérel 2023-2024	300 000 €
Semi rigide propulsion électrique (ss réserve subv)	51 000 €
Acquisition système de dépollution DPOL (ss réserve subv)	3 000 €
Amélioration station EG/EN (ss réserve subv)	7 000 €
Barrage flottant antipollution (ss réserve subv)	2 000 €
Déchetterie portuaire (ss réserve subv)	15 000 €
Bornes intelligentes et alimentation (ss réserve subv)	150 000 €
Désherbeur vapeur sur remorque ou brosse (ss réserve subv)	8 000 €
MEP habitats adaptés espèces marines (ss réserve subv)	2 000 €
Reprise pavés balade	5 000 €
Chemin de roulement terre-plein	50 000 €

# POINT SUR LES TRAVAUX

## Activité plaisance :

### Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL:

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2023	Montant des travaux (HT)
Barrière cale (Atout ports)	60 000 €
Parking phase 2	220 000 €
Renouvellement partiel des pontons (enrochement + tronçon C)	35 000 €
Acquisition tuyaux de dragage	50 000 €
Revêtement passerelle ponton G en caillebotis	5 000 €
Nouveau ponton avitaillement carburant	100 000 €
Etude APS bâtiment Hérel	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 103 000 € (srb)</b>

**Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.**

# POINT SUR LES TRAVAUX

## Activité plaisance :

### Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL:

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2022	Montant des travaux (HT)
Parking	135 000 €
Modification station de carburant (étude en cours)	10 000 €
Aire de carénage (échouage) (étude en cours)	20 000 €
Réfection du terre-plein	50 000 €
Réorganisation bureau du port (étude en cours)	15 000 €
Maintenance élévateur (consultation en cours pour chantier fin 2022)	10 000 €
Accès mat de matage	5 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>245 500 €</b>

**Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.**

# POINT SUR LES TRAVAUX

## Activité plaisance :

### Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL:

<b>TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2023</b>	<b>Montant des travaux (HT)</b>
Plaisance : dragage Hérel 2023-2024	<b>300 000 €</b>
Semi rigide propulsion électrique (ss réserve subv)	<b>50 000 €</b>
Acquisition système de dépollution DPOL (ss réserve subv)	<b>7 000 €</b>
Amélioration station EG/EN (ss réserve subv)	<b>7 000 €</b>
Barrage flottant antipollution (ss réserve subv)	<b>2 000 €</b>
Déchetterie portuaire (ss réserve subv)	<b>15 000 €</b>
Bornes intelligentes et alimentation (ss réserve subv)	<b>150 000 €</b>
Désherbeur vapeur sur remorque ou brosse (ss réserve subv)	<b>8 000 €</b>
MEP habitats adaptés espèces marines (ss réserve subv)	<b>2 000 €</b>
Reprise pavés balade	<b>5 000 €</b>
Chemin de roulement terre-plein	<b>50 000 €</b>

# POINT SUR LES TRAVAUX

Activité plaisance :

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL:

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2023	Montant des travaux (HT)
Barrière cale (Atout ports)	60 000 €
Parking phase 2	220 000 €
Renouvellement partiel des pontons (enrochement + tronçon C)	35 000 €
Acquisition tuyaux de dragage	50 000 €
Revêtement passerelle ponton G en caillebotis	5 000 €
Etude APS bâtiment Hérel	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 000 € (srb)</b>

**Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.**

## COMPARATIF TONNAGES DECHETS PORTUAIRES 2021/2022

PÉRIODES COMPARÉES	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	TOTAL A 10 MOIS
<b>tonnage 2022</b>	17,62	14,14	18,52	20,98	20,16	23,10	24,68	20,26	20,62	18,00	<b>198,08</b>
<b>Tonnage 2021</b>	15,86	16,32	20,62	20,00	20,80	28,36	32,08	21,70	30,18	23,56	<b>229,48</b>
<b>écart</b>	<b>1,76</b>	-2,18	-2,10	<b>0,98</b>	-0,64	-5,26	-7,40	-1,44	-9,56	-5,56	<b>-31,40</b>

## COMPARATIF FACTURES DECHETS PORTUAIRES 2021/2022

PÉRIODES COMPARÉES	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	Total à 10 MOIS
<b>Factures 2021 €/HT</b>	3 730,37	3 789,25	4 339,65	4 260,29	4 362,69	5 330,37	5 806,53	4 477,89	5 563,33	4 715,97	46 376,34
<b>Factures 2022 €/HT</b>	4 559,30	3 985,10	4 707,80	5 113,70	4 978,40	5 463,50	5 724,20	4 994,90	5 054,30	4 622,00	49 203,20
<b>Écart</b>	<b>828,93</b>	<b>195,85</b>	<b>368,15</b>	<b>853,41</b>	<b>615,71</b>	<b>133,13</b>	<b>- 82,33</b>	<b>517,01</b>	<b>- 509,03</b>	<b>- 93,97</b>	<b>2 826,86</b>

## DÉCHETS PORTUAIRES

### Tarification de la Prestation : mensuelle en €/HT

2021

Location des contenants	Bennes 5 m3	30,00
	Bennes 10 m3	36,00
Passages véhicules par site (collecte) par Site	A	117,09
	B	225,29
	B	225,29
	C	347,00
	D	56,36
	E	56,36
	F	78,06
	G	82,28
	H	82,28
I	82,28	
Traitement des déchets	par tonne	98,00
TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes)	par tonne	30,00

2022

Location des contenants	Bennes 5 m3	32,00
	Bennes 10 m3	38,00
Passages véhicules par site (collecte) par Site	A	49,00
	B	162,00
	B	49,00
	C	381,00
	D	95,00
	E	70,00
	F	28,00
	G	117,00
	H	233,00
I	98,00	
Traitement des déchets	par tonne	125,00
TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes)	par tonne	40,00

En 2023, la TGAP passera à 51,00 € la Tonne, puis 58,00 € en 2024 et 65,00 € la tonne à partir de 2025...

Pistes d'amélioration pour 2023 :

- Participation active à la mise en place de filière de recyclage (Exemple FIRENOR).
- Mise en place de déchetteries portuaires avec gestion des accès.

# ÉLECTRICITÉ

## COMPARATIF FACTURATION ET CONSOMMATION 2021/2022

• De janvier à octobre



GRANVILLE

Année 2021 (TOTAL ENERGIE)

Année 2022 (ENI)

	COMPTEURS	prix en €/HT	Conso en Kwh	COMPTEURS	prix en €/HT	Conso en Kwh	Variation PRIX en %	Variation CONSO en %
P								
É	CALE DE RADOUB	2 592,45	1 545	CALE DE RADOUB	2 487,42	5 313	-4,05	243,88
C	COFFRETS PRISES PÊCHE	2 820,75	19 139	COFFRETS PRISES PÊCHE	3 610,45	10 281	28,00	-46,28
H	CRÉE AUX POISSONS	72 885,14	732 703	CRÉE AUX POISSONS	152 918,50	724 488	109,81	-1,12
E	HALLE A MARÉE	222,60	60	HALLE A MARÉE	210,34	66	-5,51	10,00
	PIROU (ZONE CONCHYLICOLE)	1 333,65	8 642	PIROU (ZONE CONCHYLICOLE)	2 887,21	10 354	116,49	19,81
	RUE DU PORT(place Pléville)	3 648,99	7 430	RUE DU PORT(place Pléville)	6 831,60	18 918		154,62
	<b>ST 1</b>	<b>83 503,58</b>	<b>769 519</b>	<b>ST 1</b>	<b>168 945,52</b>	<b>769 420</b>	<b>102,32</b>	<b>-0,01</b>
C	COMPTEURS	prix en €/HT	Conso en Kwh	COMPTEURS	prix en €/HT	Conso en Kwh		
O								
M	ATELIER RUE DES ISLES	11 834,02	35 857	ATELIER RUE DES ISLES	9 395,93	28 780	-20,60	-19,74
M	GRUE QUAI D'ORLÉANS	800,64	-	GRUE QUAI D'ORLÉANS	708,44	-	-11,52	0,00
E	SILO QUAI D'ORLÉANS	987,32	2 777	SILO QUAI D'ORLÉANS	958,18	1 960	-2,95	-29,42
R	RUE DES ISLES(Gare Maritime)	551,28	1 078	RUE DES ISLES(Gare Maritime)	394,69	1 169	-28,40	8,44
C	RUE DES ISLES/RUE DES A...	3 185,26	6 545	RUE DES ISLES/RUE DES A...	2 358,14	6 291	-25,97	-3,88
E	<b>ST 2</b>	<b>17 358,52</b>	<b>46 257</b>	<b>ST 2</b>	<b>13 815,38</b>	<b>38 200</b>	<b>-20,41</b>	<b>-17,42</b>
H	COMPTEURS	prix en €/HT	Conso en Kwh	COMPTEURS	prix en €/HT	Conso en Kwh		
É								
R	QUAI SUD	39 960,56	116 645	QUAI SUD	69 484,57	281 927		
E	<b>ST 3</b>	<b>57 780,57</b>	<b>432 107</b>	<b>ST 3</b>	<b>69 484,57</b>	<b>281 927</b>	<b>20,26</b>	<b>-34,76</b>
L	<b>total (1+2+3)</b>	<b>158 643</b>	<b>1 247 883</b>	<b>total (1+2+3)</b>	<b>252 245</b>	<b>1 089 547</b>	<b>59,00</b>	<b>-12,69</b>

# TARIFS PORTUAIRES 2023

La grille tarifaire 2023 est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir une augmentation en moyenne des tarifs de **6 %** par rapport à 2022 validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la manche le 19 octobre 2022.

Les modifications suivantes ont été apportées :

## **DROITS DE PORT**

### **ANNEXE II - NAVIRES DE PECHE**

#### **Section I : Redevance sur la valeur des produits de la pêche débarqués :**

#### **Article I : Conditions d'application de la redevance d'équipement :**

Le taux de la redevance sur la valeur des produits débarqués est fixé à :

- \* **1,4%** par le vendeur et par l'acheteur pour de la vente aux enchères
- \* **2,5%** par le vendeur pour la vente de gré à gré
- \* **2,65%** par le vendeur pour la vente directe (déclaration volontaire)

Cette redevance est perçue quels que soient le port de stationnement habituel et la nationalité du navire débarquant les produits de la pêche.

- **Le seuil de perception** est fixé à **5,00 €** par déclaration ou document en tenant lieu.
- **Le minimum de perception** est fixé à **10,00 €** par déclaration ou document en tenant lieu.

# TARIFS PORTUAIRES 2023

## **TARIFS D'OUTILLAGE COMMERCE (€ HT)**

Les modifications suivantes ont été apportées :

F - TAXE DE STATIONNEMENT DES BATEAUX DANS LE BASSIN A FLOT

Tarif Visiteurs Journaliers Escales bassin à flot\*

- période estivale : **du 1er mai au 30 septembre**
- période hivernale : **du 1er octobre au 30 avril**

# TARIFS PORTUAIRES 2023

## TARIFS D'OUTILLAGE PECHE (€ HT)

Les modifications suivantes ont été apportées :

### - MANUTENTION ELEVATEUR PECHE :

- Tarif par mouvement mise à l'eau ou mise à terre (1 heure max par manœuvre)

### 1.3 - Réductions :

Une réduction de 50% est applicable en cas de mise à terre et mise à l'eau au cours d'une même marée (prise dans les sangles)

## STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEIN

Forfait journalier (~~N.C. Dimanches et Jours Fériés~~) progressif en fonction de la durée\*

\*sauf cas de force majeure - le cas échéant un justificatif d'avarie lourde sera à fournir - application du tarif journalier identique à la première tranche <10 jours

les 10ers jours	25,76
du 11ème au 20ème jour	26,97
au-delà du 20ème jour	32,37

**A noter** Le stationnement est gratuit pendant la journée au cours de laquelle le bateau a été monté sur terre-plein.

- Toute journée commencée est due.

- **Priorité aux navires de pêche en juin, juillet, aout et septembre.**

Facturation BERS par jour 5,72

- Nettoyage emplacement (suite constat grutier à la mise à l'eau) 49,26

# TARIFS PORTUAIRES 2023

## TARIFS D'OUTILLAGE PECHE (€ HT)

### USAGE DU CHARIOT ELEVATEUR :

- la demi-heure avec chauffeur **49,26**

~~En horaire supplémentaire de jour : + 50 %.~~

~~Nuit, Dimanche et Jour Férié + 100 %~~

o o o o o

### TRANSFERT DES APPATS PAR CHARIOT-ELEVATEUR POUR CONGELATION (Terminal frigo):

Par trajet par kg **0,10 €**

o o o o o

### ACHEMINEMENT GLACE AUX CLDS SUR DEMANDE :

- CLD PIROU **15,00 €**

CLD CARTERET **25,00 €**

o o o o o

### TAXES D'USURE DES EMBALLAGES:

- Utilisation emballages criée de Granville en hors criée / non restitution d'emballage-perte / utilisation d'emballage pour usage non alimentaire :

* par grêle plastique	<b>12,40 €</b>
* par bac plastique	<b>14,88 €</b>
* par palette plastique	<b>49,60 €</b>
* par « palox » plastique	<b>148,80 €</b>

# TARIFS PORTUAIRES 2023

## **TARIFS D'OUTILLAGE PECHE (€ HT)**

- **SUPPRESSION DE LA TAXE DE RAMASSAGE DES EMBALLAGES**
- **REDEVANCE DÉCHETS POUR LES NAVIRES DE PÊCHE ET CONCHYLICULTURE :**

La redevance de **0,125%** sur la valeur des produits de la pêche est incluse dans la REPP, pour les vendeurs uniquement. Toute évolution du coût de traitement des déchets supérieur au 0,125% sera répercutée l'année suivante sur la REPP (part vendeur).

# TARIFS PORTUAIRES 2023

## TARIFS D'OUTILLAGE PLAISANCE (€ TTC)

Les modifications suivantes ont été apportées :

### **Changement de périodes de tarifications :**

Concernant les visiteurs annuels plaisanciers et les tarifs visiteurs mensuels sur les emplacements aménagés de la digue secondaire :

#### **3 Périodes :**

- 1° Juillet /aout
- 2° Mai /juin - Septembre/Octobre
- 3° Autres mois

Concernant les tarifs visiteurs journaliers :

Période estivale : 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

Période hivernale : 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril

Concernant les tarifs visiteurs journaliers avant port :

#### **3 périodes :**

- 1° Juillet /aout
- 2° Mai /juin - Septembre/Octobre
- 3° Autres mois

### **Tarifs réception et traitement des déchets :**

Une taxe de 1 % pour les coûts de réception et de traitement des déchets est incluse dans les tarifs de stationnement.

# TARIFS PORTUAIRES 2023

## TARIFS D'OUTILLAGE PLAISANCE (€ TTC)

**Visiteurs (y compris les visiteurs de la digue secondaire :**

1er semestre :

Tarif identique au stationnement des navires aux postes d'accostage.

2<sup>ème</sup> semestre :

En cas de travaux importants effectués par un professionnel du nautisme (sur présentation de justificatifs), nécessitant le stationnement sur la zone technique d'une durée supérieure à 1 mois, sur accord écrit du bureau du port et en fonction des disponibilités, possibilité d'appliquer le tarif visiteur mensuel en vigueur, dans la limite de 2 mois, et facturable à l'entreprise en charge des travaux.

### **Stationnement des bateaux sur remorque : « Quartiers d'été »**

Sous réserve de disponibilités, sur demande écrite et après accord du bureau du port , pourra être autorisé le stationnement de bateaux sur remorques (hors véhicule tracteur), sur la base des tarifs suivants :

**Juin-Septembre : 318 € \***

**Juillet-Août : 371 € \***

\* Forfait quinzaine : 50 %

Manœuvres effectuées par les opérateurs

# TARIFS PORTUAIRES 2023

## TARIFS D'OUTILLAGE PLAISANCE (€ TTC)

### Tarif parking voiture

**Visiteurs** : voir modalités de la grille tarifaire au bureau du port

**Abonnés** : gratuit

Il est fourni une seule carte par abonné. La fourniture de cette carte est gratuite, ainsi que son remplacement si elle est défectueuse. Les autres motifs de remplacement de la carte (perte, vol, etc.) donneront lieu à une facturation de **20 €TTC**

# TARIFS PORTUAIRES 2023

## TARIFS D'OUTILLAGE PLAISANCE (€ TTC)

### Redevance d'usage de la cale :

Tarifs plaisanciers par passage	<b>8,50 € TTC</b>
Forfait annuel par an	<b>125 € TTC</b>
Forfait annuel + 5 nuits sur ponton* par an	<b>200 € TTC</b>
Forfait annuel + 10 nuits sur ponton* par an	<b>280 € TTC</b>
• limite de 2 nuitées consécutives	
Forfait annuel SPL toutes cales par an	<b>190 € TTC</b>

### AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

#### Mouillages pour les bateaux de plaisance situés dans l'avant-port

Le titulaire d'une AOT dans l'avant port souhaitant rester au port de Herel de Novembre à mars inclus se verra appliqué le tarif mensuel digue secondaire.

Il bénéficiera également d'une franchise d'une semaine sur terre plein technique sur cette même période (novembre à mars).

# BUDGET : PREVISIONNEL 2023 - Commerce

Euro	De janv 2023 À déc 2023	% CA
Prestations vendues <b>Chiffre d'affaires</b>	428 122 <b>428 122</b>	42 % <b>100 %</b>
Transferts de charges Autres produits d'exploitation	20 000	5 %
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>448 122</b>	<b>105%</b>
Fournitures consommables Services extérieurs	75 200 217 700	18 % 51 %
<b>Charges externes</b>	<b>292 900</b>	<b>68 %</b>
Impôts et taxes	1 000	0 %
Autres charges de personnel <b>Charges de personnel</b>	1 600 <b>1 600</b>	0 % 0 %
Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges d'exploitation	7 313 80 000 245 462	<b>2 %</b> 19 % 57 %
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>628 275</b>	<b>147%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 180 153</b>	<b>- 42 %</b>

# BUDGET : PREVISIONNEL 2023 - Commerce

Euro	De Janv 2023 A Déc 2023	% CA
Résultat d'exploitation	- 180 153	- 42 %
Résultat courant	- 180 153	-42 %
Produits exceptionnels <i>Résultats exceptionnels</i>		
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>- 180 153</b>	<b>- 42 %</b>

## BUDGETS : PREVISIONNEL 2023 - Pêche

Euro	De janv 2023 À déc 2023	% CA
Prestations vendues <b>Chiffre d'affaires</b>	2 507 498 <b>2 507 498</b>	100 % <b>100 %</b>
Subventions d'exploitation Reprises sur provision Autres produits d'exploitation	127 000 100 000	5 % 4 %
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 734 498</b>	<b>109%</b>
Fournitures consommables Services extérieurs	337 000 625 600	13 % 25 %
<b>Charges externes</b>	<b>962 600</b>	<b>38 %</b>
Impôts et taxes	13 000	1 %
Autres charges de personnel Charges de personnel	2 000 2 000	0 % 0 %
Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges d'exploitation	121 607 80 000 1 391 058	5 % 3 % 55 %
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 570 265</b>	<b>103 %</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>164 233</b>	<b>7 %</b>

## BUDGETS : PREVISIONNEL 2023 - Pêche

Euro	De Janv 2023 A Déc 2023	% CA
Résultat d'exploitation	164 233	7 %
Résultat courant	164 233	7 %
Produits exceptionnels <i>Résultats exceptionnels</i>	27 834	1 %
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>192 067</b>	<b>8 %</b>

## BUDGETS : PREVISIONNEL 2023 -Plaisance

Euro	De janv 2023 À déc 2023	% CA
Vente de marchandises	450 000	19 %
Prestations vendues	1 884 532	81 %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 334 532</b>	<b>100 %</b>
Subventions d'exploitation	21 000	1 %
Transferts de charges	1 912 000	82 %
Autres produits d'exploitation		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 267 532</b>	<b>183 %</b>
Achats effectués de marchandises	423 000	18 %
Variation de stock de marchandises		
Achats effectués de matières		
Fournitures consommables	144 500	6 %
Services extérieurs	557 050	24 %
<b>Charges externes</b>	<b>701 550</b>	<b>30 %</b>
Impôts et taxes	148 400	6 %
Salaires bruts (salariés)	1 371 000	59 %
Charges de personnel (salariés)	507 276	22 %
Autres charges de personnel	34 000	1 %
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 912 276</b>	<b>82 %</b>
Dotations aux amortissements	64 259	3 %
Dotations aux provisions	50 000	2 %
Autres charges d'exploitation	881 600	38 %
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 181 085</b>	<b>179 %</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>86 447</b>	<b>4 %</b>

## BUDGETS : PREVISIONNEL 2023 - Plaisance

Euro	De Janv 2023 A Déc 2023	% CA
Résultat d'exploitation	86 447	4 %
Résultat courant	86 447	4 %
Produits exceptionnels	7 394	0 %
<i>Résultats exceptionnels</i>	7 394	0 %
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>93 841</b>	<b>0%</b>



# BUDGETS : PREVISIONNEL 2023

## Activités cumulées

Résultat de l'exercice commerce	-180 153	- 42 %
Résultat de l'exercice pêche	192 067	8 %
Résultat de l'exercice plaisance	93 841	4 %
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>105 755</b>	<b>/</b>

**AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE**

# QUESTIONS DIVERSES

## REPRISE D'UN ÉQUIPEMENT FRIGORIFIQUE SUR LE PORT DE GRANVILLE



Le « Terminal Frigo » est un entrepôt frigorifique construit par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) en 1988 situé sur le quai sud du port de Granville (en dehors du périmètre de la concession portuaire).

Cet équipement a été confié à un exploitant privé en 1988 pour une durée de 35 ans à la société SOFRINO, devenue depuis SOFRIOLOG avec une date de fin d'occupation prévue au 31 décembre 2022.

# QUESTIONS DIVERSES

## REPRISE D'UN ÉQUIPEMENT FRIGORIFIQUE SUR LE PORT DE GRANVILLE

Cette structure, exploitée par la société SOFRIOLOG, apporte des services d'entreposage, de préparation de commandes, de conditionnement, de congélation/décongélation et d'expéditions de différentes denrées alimentaires.

Les produits de la mer du secteur granvillais sont directement concernés par ces services qui sont essentiels pour la bonne marche économique des entreprises de ce secteur d'activité comme la coopérative GRANVILMER ainsi que de nombreux mareyeurs ou pêcheurs. Les pêcheurs de Granville stockent des appâts dans les frigos de l'entrepôt et peuvent également congeler du surplus ou des invendus de leur pêche.

La société SOFRIOLOG, exploitante actuelle du terminal, travaille majoritairement pour l'industrie de la viande et a informé la société publique locale (SPL) des ports de la Manche de son souhait de ne pas prolonger son activité sur le site de Granville au terme de sa convention de location au 31 décembre 2022.

Le conseil d'administration de la SPL des ports de la Manche réuni le **19 octobre 2022** a validé le principe d'une reprise de l'activité du terminal frigorifique situé sur le port de Granville sous réserve :

- de l'absence d'un autre repreneur (consultation d'opérateur économique à mener avant la fin de l'année 2022) ;
- d'une lettre de mission du Département de la Manche dans le cadre de la concession du port de Granville pour une durée maximale de trois ans ;
- d'une compensation du risque financier (par le département) dans l'hypothèse où les recettes d'exploitation ne couvriraient pas les dépenses ;
- d'un engagement de la communauté de communes Granville terre et mer de valider ou pas d'ici fin 2023 le développement d'un nouvel équipement externalisé du port, et d'assumer les conséquences de ce futur choix vis-à-vis de la filière pêche ;
- d'un engagement des pêcheurs et mareyeurs à utiliser l'équipement qui pourrait être maintenu provisoirement sur le site.

# QUESTIONS DIVERSES

## REPRISE D'UN ÉQUIPEMENT FRIGORIFIQUE SUR LE PORT DE GRANVILLE

**Par délibération n° CP.2022-11-18.3-29 en date du 18 novembre,**

La commission permanente approuve le principe de demander à la société publique locale des ports de la Manche de reprendre provisoirement l'exploitation du terminal frigorifique le 1er janvier 2023, pour une période maximale de trois ans, dans les conditions exposées ci-dessus, en s'engageant à compenser le risque financier correspondant dans l'hypothèse où les recettes d'exploitation ne couvriraient pas les dépenses.

## AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

# QUESTIONS DIVERSES

